

SPORTIVE SENIORS

Réunion du Lundi 27 Novembre 2017

Président des Compétitions : M. BEGON

Présents : MM. HERMEL, CHABAUD, LOUBEYRE, JOYON

Excusé : M. AURIAC

Assiste : M. LONGERE

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

A - Pour le 14 Janvier 2018 :

REGIONAL 1 Poule B :

n° 20949.1 – Hauts Lyonnais / S.C. Cruas (remis du 12/11/2017)

n° 20950.1 – F.C. Cluses Scionzier / F.C. Echirolles (remis du 11/11/2017)

REGIONAL 2 Poule C :

n° 21393.1 – F.C. Domtac / F.C. La Tour Saint Clair (remis du 12/11 /2017)

n° 21394.1 – Bron Grand Lyon / F.C. Veyle sur Saône (remis du 11/11/2017)

n° 21395.1 – F.C. Villefranche 2 / Ent. S. Tarentaise (remis du 12/11/2017)

B - Pour le 21 Janvier 2018 :

REGIONAL 1 Poule B :

n° 20966.1 – S.C. Cruas / F.C. Cluses Scionzier (remis du 02/12/2017)

REGIONAL 2 Poule C :

n° 21412.1 – Ent. S. Tarentaise / F.C. La Cote Saint André (remis du 02/12/2017)

C - Pour le 18 Février 2018 :

REGIONAL 2 Poule D :

n° 21247.1 – A.S. Saint Priest 2 / A.C. Seyssinet (match remis du 11/11/2017)

REGIONAL 3 Poule D :

n° 24179.1 – U.S. Les Martres de Veyre / A.S.C. Saint Germain des Fossés (match du 12/11/2017)

INFORMATIONS

HORAIRE DES MATCHES (ARTICLE 31 DES RG DE LA LAuRAFoot)

Les Clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour avancer une rencontre ou déplacer la rencontre au cours du même week-end (en aucun cas la reporter). La demande doit être faite le lundi midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs. Merci de bien respecter ces dispositions.

Attention : En période hivernale et depuis le dimanche 29/10/2017, changement de l'horaire règlementaire :

14 h. 30 pour le match principal

12 h. 30 pour un lever de rideau

LICENCES DEMATERIALISEES

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes rappelle aux clubs qu'à partir de cette saison 2017/2018 les licences des joueurs ne sont plus éditées en version papier.

Aussi, lors des rencontres où la F.M.I. n'est pas en vigueur ou ne fonctionne pas, les Clubs auront la possibilité pour assurer la vérification de l'identité des joueurs de présenter les licences dématérialisées depuis l'application « FOOTCLUBS COMPAGNON » disponible sur smartphone ou tablette. Ce support devient une présentation officielle.

L'application FOOTCLUBS COMPAGNON pouvant elle aussi ne pas fonctionner, nous vous conseillons vivement d'imprimer un listing des licences avec photo sur papier libre en suivant la procédure suivante via « FOOTCLUBS » :

- Aller sur le menu « Licences »
- Cliquer sur l'onglet « Editions et extractions »
- Cocher « Edition licenciés »
- Choisir la catégorie
- Cocher le format « Listes licences matches »
- Valider
- Une fois le téléchargement terminé, cliquer sur « Edition licences » et imprimer le document.

REPLACEMENT DES JOUEURS (ARTICLE 28)

Précisions :

« Pour toutes les catégories » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire, ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

« Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... ».

FMI – FEUILLE DE MATCH

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI dès la fin de la rencontre.

Pour les Clubs jouant le samedi, le faire immédiatement, ne pas attendre le dimanche soir.

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre. Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06-88-29-45-46, voir le site internet de la LAuRAFoot.

TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON 2017-2018

Il est rappelé aux clubs qu'ils peuvent consulter le tableau des montées et descentes intervenant à la fin de la saison, publié à la page 20 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (rubrique « Ligue » puis « statuts et règlements ») sur le site internet de la Ligue.

ARBITRES, DELEGUES.

Penser bien dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

TERRAINS IMPRATICABLES

Se reporter aux dispositions fixées à l'article 38 des Règlements Généraux de LAuRAFoot

COURRIERS DES CLUBS

REGIONAL 1 - POULE A

SP. Chataigneraie Cantal : Le match n° 23736.1, Sp. Chataigneraie Cantal / A.S. Domérat, se jouera le dimanche 10/12/17 à 14h30.

REGIONAL 2 – POULE A

C.S. Volvic : Le match n° 23801.1 C.S. Volvic 2 / U.S. Saint Beauzire se jouera le samedi 09/12/17 à 20H00.

REGIONAL 3

POULE E

Olympique Nord Dauphiné : Le match n° 21750, Ol. Nord Dauphiné / Crest Aouste, se jouera le samedi 09/12/17 à 20h00 sur le terrain synthétique.

Ent. Crest Aouste : Le match n° 21756.1, Ent. Crest Aouste / Val lyonnais, se jouera le dimanche 17/12/17 à 14h30.

POULE H

F.C. Echirolles : Le match n° 21948.1 F.C. Echirolles 2 / J.S. Chambéry se jouera le dimanche 10/12/17 sur le terrain synthétique du stade Pablo Picasso.

AMENDES

Non transmission de la F.M.I. avant le dimanche 20h : Amende : 25,00€

R3 – Poule A (24388.1) Ent. F.C. ST AMAMT ET TALLENDE

R3 – Poule D (24194.1) U.S. SUCS ET LIGNON

+ U 18 FEMININES Poule A : (23624.1) U.S. MOZAC

Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le secrétaire,

M. HERMEL Jean-Pierre